



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 17 mars 2022**

L'an 2022, les dix-sept mars à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Merléac s'est réuni en mairie, salle de réunion du rez-de chaussée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Joël CARREE Maire, en séance ordinaire. Les convocation et l'ordre du jour ont été affichés en lieu habituel d'affichage le quatorze mars deux mille vingt-deux.

**Présents** : CARREE Joël, LEMOINE Gervais, LEMOINE Virginie, Le COUEDIC Christian, LUCAS Isabelle, BALAVOINE, MOIGNO Philippe, HAMON Patrick, Dauny Odile.

**Excusées** : MORAN Jennifer

**A été nommée secrétaire** : Le COUEDIC Christian

### **ORDRE DU JOUR**

Etude du poste de la cantine

Aménagement du bourg : maîtrise d'œuvre

Soutien à l'Ukraine

Devis Jardin du Souvenir

Matériel informatique de l'école

Subvention aux associations 2022

Questions diverses

#### **1- Lecture du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 08 février 2022**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 08 février 2022

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2 Etude du poste de la cantine Délibération 1 17 03 2022**

Mr le maire présente :

Suite au départ de l'agent technique en fonction de la cantine, le poste est occupé par un agent du service temporaire du Centre de Gestion de la fonction Publique.

Ce service coûte très cher à la commune

Après avoir recherché auprès du centre de Gestion les solutions possibles, deux solutions se présentent :

- La stagérisation : mais cela fige la durée de travail hebdomadaire



- Le CDD calquée sur l'année scolaire et révisable selon les besoins

Après avoir délibérer, le conseil Municipal a l'unanimité des membres présents

Retient la solution du CDD et demande à Monsieur le Maire de proposer cette solution à l'agent

### **3- Aménagement du bourg : maitrise d'œuvre : délibération 2 17 03 2022**

Mr Le Maire expose

Mr Samuel Boulet, maître d'œuvre VRD de la SCOP OUEST- AMENAGEMENT a présenté son projet de maitrise d'œuvre pour la deuxième phase d'aménagement du bourg

Sur les bases de l'Avant-Projet approuvé, Ouest 'Am réalisera

- Les études nécessaires à la constitution d'un dossier projet complet pour l'ensemble des lots
- Le dossier de consultations des entreprises
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux
- Les Visas : Ouest 'Am s'assura que les documents établis par les entreprises retenues respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivrera un visa
- Assura la direction de l'exécution des travaux
- L'assistance aux opérations de réception et de parfait achèvement : ADR

Décomposition des honoraires de maîtrise d'œuvre

Voir tableaux suivants :

<b>TRANCHE FERME (rue du petit Goulan , place de la mairie , place St Cornély</b>	<b>Montants HT</b>	
Etudes maitrise d'œuvre		
Hypothèse d'estimation des travaux	450 000.00 €	
Note de complexité	1	
Taux de rémunération éléments de mission de base	<b>4.95%</b>	
Forfait de rémunération provisoire maîtrise d'œuvre	22 275.00€	
ELEMENTS DE MISSION TRANCHE FERME	%	MONTANT HT
PRO	31%	6905.25
ACT	10%	2 227.50
VISA	5%	1113.75
DET	45%	10023.75
AOR	9%	2004.75 €
TOTAL TRANCHE FERME	100%	22 275.00 €
SOUS TOTAL HT		22 275.00€
TVA 20%		4455.00
TOTAL TTC		26 730.00

<b>TRANCHE CONDITIONNELLE (route de St Léon)</b>	<b>MONTANT HT</b>	
ETUDE MAITRISE D'ŒUVRE		
Hypothèse d'estimation des travaux	100 000.00 €	
Note de complexité	1	
Taux de rémunération éléments de mission de base	<b>4.95%</b>	
Forfait de rémunération provisoire maîtrise d'œuvre	4 950.00 €	

ELEMENT DE MISSION TRANCHE CONDITIONNELLE	%	MONTANT HT
PRO	31%	1534.50€
ACT	10 %	495.00 €
VISA	5%	247.50 €
DET	45%	2 227.50
AOR	9%	445.50 €
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE	100%	4950.00.€
SOUS TOTAUX HT		4950.00 €
TVA 20%		990.00 €
TOTAL TTC		5940.00 €

TRANCHE FERME +TRANCHE CONDITIONNELLE	100 %	27 225 .00 €
SOUS TOTAL HT		27 225.00 €
TVA 20 %		5 445 .00 €
TOTAL TTC		32 670.00 €

Le conseil Municipal

Entendu l'exposé de Mr Le Maire

Et après avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour et aucun contre

Adopte la proposition de Mr Samuel boulet représentant de OUEST' AM

Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à l'affaire

#### **4- soutien à l'Ukraine délibération 3 17 03 2022**

Monsieur le maire expose :

Mr Xavier Hamon écrit :

« Afin de venir en aide aux souffrances du peuple ukrainien, et de son territoire envahi injustement par les soldats du président russe, Vladimir Poutine, il est totalement indispensable que nous témoignions notre soutien et que nous puissions agir pour les aider en urgence.

Ainsi, suite à la réunion d'exécutif des élus communautaires, il est proposé aux communes de participer au financement des actions engagées ou à venir (transport des dons en matériel...) en versant une subvention à l'association « AnioThelo » domiciliée à Saint-Thélo, qui est en contact avec la province polonaise de Varie-Mazurie

Le montant de la subvention proposé à vos conseils municipaux serait de 0.50€ par habitant »



Pour la commune de Merléac elle serait de :

530 habitants x 0.50€ = 265 €

Il serait fait une subvention de fonctionne à l'association « AnioThélo » de 265 €

Entendu l'exposé de Monsieur Le maire

Le conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour et aucune contre

Adopte la proposition de Mr le maire

#### **5- Aménagement du cimetière : Devis Jardin du souvenir. Délibération 4 17 03 2022**

Monsieur le maire présente les devis reçus en mairie pour le projet d'implantation d'un espace cinéraire au cimetière

Après avoir délibéré, Le conseil Municipal

Décide de retenir le devis des POMPES FUNEBRES MARBRERIE MAINGUY pour une stèle Acanthe en granit rose et sa gravure pour une somme de 1115.00 € TTC

Demande à Monsieur MAINGUY de présenter un devis pour des plaques de granit à apposer

Autorise Mr le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce chantier et à signer tout document relatif à ce chantier

Adopté l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour et aucune contre

#### **6- Matériel informatique école**

Monsieur le maire souhaite revenir sur la proposition de « la puce informatique »

En effet, pour que le vidéoprojecteur de l'école puisse fonctionner pleinement, il faut acquérir un tableau type « Velléda » qui n'était pas inclus dans la proposition initiale.

Au regard du devis de 982.60€ TTC,

Après avoir débattu, le conseil municipal

Décide de revoir Madame la Directrice de l'Ecole pour voir s'il n'existe pas une autre solution afin de revoir le coût

#### **7- Subventions aux associations. Délibération 5 17 03 2022**

Le maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur les subventions à allouer en 2022. Après avoir pris connaissance des subvention versées en 2021 et des demandes transmises pour 2022,

Le Conseil Municipal,

Aux vues des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider

à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour et aucune contre

Décide de verser les subventions au titre de l'année 2022

ASSOCIATION	VOTE	ASSOCIATION	VOTE
AFN	150	Amicale pompier Uzel	80
ADAPEI	50	Amicale pompiers de Mûr	80
AAPPMA pêche	50	FSE collège de Mûr	433
Cyclo club Uzelais	50	Rayon de Soleil	50
Croix d'Or Loudéac	30	Ligue contre le Cancer	80
Restos du cœur	60	Comice agricole	341
Comice agricole Uzel	341	L'outil en main	100
Rondo de l'Oust	50	MFR Plérin	50
Rêve de clown	50	Comité de St Léon	2360

#### **8- questions diverses :**

- Organisation du bureau des élections

L'ordre du jour étant épuisé , Monsieur le Maire lève la séance à 23 :00